

Décision n°2020-183 du 23/12/2020 portant nomination à l'ANSM (HOUDON Mouna - MONTANIER Florence)

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 10 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

I - Le deuxième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame HOUDON (Mouna) est nommée directrice adjointe ; »

II - Il est ajouté un septième tiret ainsi rédigé :

« - Madame MONTANIER (Florence) est nommée cheffe du pôle instruction et notification des dossiers, par intérim. »

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 28 décembre 2020, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Christelle RATIGNIER CARBONNEIL

Directrice générale